MAIRIE DE NEGRONDES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020
Synthèse de la séance, tenue à huis clos

Etaient présents :
Le Maire : Françoise DECARPENTRIE
Les Adjoints :
Bertrand COMBEAU – Annie SEES – Sylvie TRONCHE – Corinne CHANTRY-RIBIERE
Les Conseillers :
Mmes Maryse AMBERT – Laëtitia BETIZEAU – Katia CABALLERO
Mrs Jérôme CALVET - Claude CAMELIAS – Rémi DAURIAC - Christophe DOUBLET – Yannick FATIN – Stéphane GRANGE

Etait excusé :
M. Christophe PATEYTAS – pouvoir donné à Claude CAMELIAS

Le quorum étant atteint, Françoise DECARPENTRIE, Maire de Négrondes, a déclaré la séance ouverte. Laëtitia BETIZEAU a été désignée secrétaire de séance.

0000--0000

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020
Adopté à l'unanimité sans observations.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS
Le Maire explique que les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice terminal 1027 de la Fonction Publique Territoriale (3889 €) selon un barème basé sur les strates démographiques.
Le maire se voit allouer l'indemnité maximale excepté si le Conseil Municipal en décide autrement.
F. Decarpentrie ne souhaite pas que l'enveloppe budgétaire habituelle soit dépassée et propose de fixer les taux comme suit :

- Maire = 30.00 % de l'indice terminal 1027 au lieu de 40.3 %
- Adjoints = 4.50 % de l'indice terminal 1027 au lieu de 10.7 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

RECRUTEMENTS TEMPORAIRES
Afin de pourvoir momentanément et rapidement aux absences d'agents en congés ou malades, autorisation est donnée au maire de recruter des contractuels en cas de besoin.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
Cet organe consultatif évalue les propriétés bâties et non bâties pour mettre à jour les bases d'imposition locale. Nommée tous les 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux, la commission comporte 6 titulaires et 6 suppléants, inscrits au rôle des impositions directes.
L'Administration Fiscale dont elle dépend désigne elle-même les commissaires parmi 24 noms proposés par le maire.
Après avoir pris connaissance de cette liste, le Conseil Municipal approuve les personnes désignées.

LOYERS COMMUNAUX – REVISIONS ANNUELLES
Au 1er juillet 2020, le loyer commercial du salon de coiffure sera révisé selon l'Indice du Coût de la Construction (ICC) et passera à 189.17 € ttc.
Au 1er septembre 2020, le loyer du logement des Fours à Chaux sera revalorisé selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) et passera à 196.02 €.

ECLAIRAGE PUBLIC – ZONE ARTISANALE DU PEYRAT

Partie sud-est, 4 candélabres seront installés le long de l'axe, côté ACD Déménagements.
La zone est gérée par la communauté de communes, laquelle n'a pas de convention avec le Syndicat d'Electrification. La commune de Négrondes va donc prendre en charge la dépense et sera remboursée ensuite par l'intercommunalité.

VOTE DES TAXES LOCALES

Pour tenir compte du contexte économique actuel et par solidarité avec ses administrés, le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2019 à savoir :

- Taxe Foncier Bâti = 20.57 %
- Taxe Foncier Non Bâti = 62.09 %

Quant à la Taxe d'Habitation, son taux (9.43 %) est gelé par la refonte de la fiscalité locale qui prévoit à terme la suppression de cet impôt.

VOTE DU BUDGET 2020

La section de fonctionnement s'équilibre à 888 973 €. Elle tient compte des reports excédentaires de l'année N-1.
La section d'investissement s'élève à 729 505 € et intègre les résultats 2019, y compris les excédents de clôture du service assainissement collectif, transféré au SMDE24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne).
Budget adopté à l'unanimité.

DIVERS

- Communauté de Communes Périgord-Limousin : les élections du président et des vice-présidents auront lieu le 15 juillet 2020
- Masques réutilisables : la commande groupée par la communauté de communes vient d'être réceptionnée. Confectionnés par une société française et présentés sous pochette plastique hermétique, ces masques en tissu lavable sont à cordons à nouer. Dans l'immédiat, le Conseil les conservera en stock tampon. C'est pourquoi ils ne seront pas distribués dans chaque foyer, contrairement à ce qui avait été annoncé mais pourront être récupérés à la mairie par tout administré qui en formulerait le besoin.
- Mai collectif : si les conditions de rassemblement sur le domaine public évoluent favorablement, le Conseil Municipal conviera l'ensemble de la population à fêter son élection le SAMEDI 3 OCTOBRE 2020 à 12 heures - SALLE AUDEBERT.